

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1086

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **22 février 2021** à 19 heures en visioconférence.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2021-02-026

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré un couvre-feu du 9 janvier 2021 au 8 février 2021 de 20h à 5h et qu'il incite tous les employeurs et organismes publics à faire du télétravail ou des réunions à distance;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION 2021-02-027

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Autorisation de paiement / Prêt pour installation septique / 112, 5^e rang
4. Octroi de contrat / Déneigement des voies publiques municipales / Appel d'offres sur SEAO
5. Période de questions (sur les points susmentionnés seulement)
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1087

**3. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE /
112, 5^E RANG**

RÉSOLUTION 2021-02-028

ATTENDU QUE les propriétaires du 112, 5^e rang sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture de 9 818.⁸⁷ \$ à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque aux propriétaires du 112, 5^e rang et à leur entrepreneur au montant de 9 818.⁸⁷ \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

**4. OCTROI DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES / APPEL
D'OFFRES SUR SEAO**

RÉSOLUTION 2021-02-029

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur SEAO (résolution 2021-01-006);

ATTENDU QUE l'ouverture de soumissions avait lieu à 13h00 le 22 février 2021;

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture de soumissions sont les suivants :

Deux (2) soumissions ont été ouvertes, dont voici les résultats :

- Les Entreprises G. Delisle inc.
 - Option 1 contrat d'un an au montant soumis de 148 000,⁰⁰ \$
 - Option 2 contrat de 3 ans :
 - 1^{ère} année au montant soumis de 148 000,⁰⁰ \$
 - 2^e année au montant soumis de 149 480,⁰⁰ \$
 - 3^e année au montant soumis de 150 974,⁸⁰ \$
 - Option 3 contrat de 5 ans :
 - 1^{ère} année au montant soumis de 148 000,⁰⁰ \$
 - 2^e année au montant soumis de 149 480,⁰⁰ \$
 - 3^e année au montant soumis de 150 974,⁸⁰ \$
 - 4^e année au montant soumis de 153 994,²⁹ \$
 - 5^e année au montant soumis de 157 074,¹⁷ \$
- Ferme Roger Lambert et fils senc.
 - Option 1 contrat d'un an au montant soumis de 199 192,⁰⁰ \$
 - Option 2 contrat de 3 ans :
 - 1^{ère} année au montant soumis de 160 752,⁰⁰ \$
 - 2^e année au montant soumis de 160 752,⁰⁰ \$
 - 3^e année au montant soumis de 160 752,⁰⁰ \$
 - Option 3 contrat de 5 ans :
 - 1^{ère} année au montant soumis de 148 520,⁵⁰ \$
 - 2^e année au montant soumis de 149 394,¹⁵ \$
 - 3^e année au montant soumis de 150 267,⁰⁸ \$
 - 4^e année au montant soumis de 151 141,⁴⁵ \$
 - 5^e année au montant soumis de 152 015,⁰¹ \$

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1088

ATTENDU QUE la Municipalité juge que l'offre la plus qualitative pour la réalisation du contrat est l'option 3 étant donné que les frais augmentent que très peu sur toute la période et que cela permet une meilleure gestion financière pour l'administration;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de choisir l'option 3 est d'octroyer le contrat à Ferme Roger Lambert senc. pour la période 2021 à 2026 au coût de :

- 1^{ère} année au montant soumis de 148 520,⁵⁰ \$
- 2^e année au montant soumis de 149 394,¹⁵ \$
- 3^e année au montant soumis de 150 267,⁰⁸ \$
- 4^e année au montant soumis de 151 141,⁴⁵ \$
- 5^e année au montant soumis de 152 015,⁰¹ \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES POINTS SUSMENTIONNÉS SEULEMENT)

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-02-030

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h09.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

